Sciences Humaines et Sociales

Master Mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique

Responsable de la mention
Pr. Karl-Léo SCHWERING

Responsable du MASTER 1:
M. Amos SQUVERE

Directrice du Département de Psychologie :
Mme Christine ARBISIO

Parcours Clinique Interculturelle et Transculturelle (CIT)

Responsable du parcours en M1 :
Pr Malika MANSOURI

Responsable du parcours en M2 :
Mme Muriel BOSSUROY

Gestionnaire pédagogique : Mme Kourtoumou NIGNAN
Courriel : master-psycho.lshs@univ-paris13.fr
Téléphone : 01 49 40 31 87
Fax : 01 49 40 37 06
http ://www-lshs.univ-paris13.fr

Universite´ Sorbonne Paris Nord - UFR LLSHS
99, avenue Jean-Baptiste Cl´ement - F 93430 Villetaneuse
Te´l´ephone +33 (0)1 49 40 30 00 - Te´le´copie +33 (0)1 49 40 37 06

Sommaire

33

43

55

66

77

99

Master 1, semestre 1 : 9

Master 1, semestre 2 : 10

Master 2, semestre 3 : 10

Master 2, semestre 4 : 11

122

Master 1, semestre 1 : 12

Master 1, semestre 2 : 13

Master 2, semestre 3 : 14

Master 2, semestre 4 : 15

Erreur ! Signet non défini.

Master 1, semestre 1 : 17

Master 1, semestre 2 : 17

Master 2, semestre 3 : 17

Master 2, semestre 4 : 18

Erreur ! Signet non défini.8

1919

UFR LLSHS

Master « Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique »

Calendrier de l'année universitaire 2024-2025

Pour les 4 parcours en M1 et M2 pro

Réunions de rentrée M1 et M2 pro	**12 septembre**
Début des CM et TD des semestres impairs	**16 septembre**
Vacances de Toussaint du dimanche 20 octobre 2024 au dimanche 27 octobre 2024	
Date limite de fin des CM et TD des semestres impairs	**14 décembre**
Semaine de révision et rattrapages de cours Examens contrôle terminal des semestres impairs (première période)[1]	**16 décembre au 21 décembre 2023**
Facultatif : date limite dépôt des travaux maison (à l'exclusion des UE du tronc commun)[2]	**16 décembre 2024**
Vacances d'hiver du dimanche 22 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025	
Examens contrôle terminal des semestres impairs (deuxième période)	**6 janvier au 11 janvier 2024**
Dépôt des travaux (stages et mémoires)	**6 janvier 2025**
Début des CM et TD des semestres pairs	**13 janvier 2025**
Date limite rendu des notes des semestres impairs	**27 janvier 2025**
Jurys des 4 parcours en M1 et M2 semestres impairs	**Entre le 3 février et le 7 février 2025**
Date de dépôt des rapports de stage et de pré-mémoires du premier semestre (rattrapage) :	**28 février 2025 au plus tard**
Vacances d'hiver du dimanche 23 février au dimanche 02 mars 2025	
Date limite de fin des CM et TD des semestres pairs	**12 avril 2025**
Vacances de printemps du dimanche 13 avril au dimanche 27 avril 2025	
Semaine de révision et rattrapages de cours	**28 avril au 3 mai 2025**
Facultatif : date limite dépôt des travaux maison (à l'exclusion des UE du tronc commun)[3]	**28 avril 2025**
Examens contrôle terminal des semestres pairs	**5 mai au 17 mai 2025**
Dépôt des travaux (stages et mémoires)	**Au plus tard le 6 mai 2025**
Soutenances stages et mémoires	**7 mai au 5 juin 2025**
Date limite rendu notes des semestres pairs	**6 juin 2025**
Jurys des 4 parcours en M1 et M2 pro des semestres pairs	**Entre le 11 et le 19 juin 2025**
Epreuves de rattrapage des semestres impairs	**16 juin au 20 juin 2025**
Epreuves de rattrapage des semestres pairs	**23 juin au 27 juin 2025**
Date de dépôt des rapports de stage et de mémoires du 2ème semestre (rattrapage)	**Au plus tard le 6 juin 2025[4]**
Soutenances 2ème session stages et mémoires	**Au plus tard du 10 juin au 27 juin 2025[5]**
Date limite rendu notes de rattrapage semestres impairs et pairs	**4 juillet 2025**
Jurys d'année pour les parcours	**Entre le 8 et le 11 juillet 2025[6]**

[1] Uniquement pour les enseignements qui se sont terminés au plus tard le 16 novembre 2024

[2] Uniquement pour les devoirs-maison qui ont été demandés au plus tard le 16 novembre 2024

[3] Uniquement pour les devoirs-maison qui ont été demandés au plus tard le 28 mars 2025

[4] Les mémoires et rapports de stage de 2ème session peuvent être déposés avant cette date, afin de venir à soutenance bien avant le 11 juin. Cette disposition permet de désengorger les soutenances de 2ème session (du 11 au 27 juin au plus tard)

[5] Parcours CICT : Soutenances rattrapage stages et mémoires en M2 pro : début septembre 2025

[6] Jury 2ème semaine de septembre 2025 pour CICT

Présentation générale de la mention

Ce Master, co-accrédité entre les universités Paris Descartes, Paris Diderot et Paris 13, propose une formation à la profession réglementée de psychologue[7] prenant appui sur l'épistémologie psychanalytique avec les ouvertures qu'elle soutient.

La formation vise à offrir un ensemble de connaissances et de compétences permettant aux futurs psychologues d'être capables de répondre aux différentes formes de souffrances psychiques du sujet aux différents âges de la vie, en tenant compte de la diversité des terrains cliniques et de la nécessité de dialoguer avec des professionnels issus d'autres disciplines.

Les titulaires du Master seront ainsi aptes à assurer la prise en charge individuelle, groupale et institutionnelle des patients dans les différentes étapes du suivi (prévention, évaluation, conseil, soins, psychothérapie). Ce Master forme également à l'évaluation, à l'intervention et plus généralement à la clinique des institutions et à la clinique du travail. Cette formation porte une attention particulière aux problématiques contemporaines pour sensibiliser les futurs psychologues aux enjeux institutionnels, sociaux et politiques.

Le Master a également pour finalité de préparer et de former des chercheurs en psychologie, en psychopathologie et en psychanalyse. Il encourage l'articulation constante entre la recherche et la pratique clinique dans une perspective pluri- et interdisciplinaire.

Cette formation se décline en parcours spécifiques à chaque établissement, auxquels s'ajoute un parcours commun inter-établissement.

1. Présentation générale du parcours

Le parcours "Psychologie clinique interculturelle et transculturelle" forme des psychologues cliniciens travaillant dans les institutions hospitalières, médico-sociales, collectivités territoriales et locales, dans le milieu associatif, les ONG, etc. A même de prendre en compte l'articulation entre la vie psychique de l'individu et les composantes culturelles et anthropologiques. La spécificité de ce Parcours repose sur l'attention portée aux dimensions culturelles des problèmes, souffrances et troubles psychiques ainsi qu'aux nouveaux champs de la clinique dans le monde contemporain : migrations internationales, populations marginalisées, traumatismes individuels et collectifs, violences collectives.

Cette formation dans ses multiples aspects prépare à l'exercice de la profession de psychologue clinicien dans les domaines de la santé, de l'éducation spécialisée, de la justice et de la scolarité. Il offre, en outre, une formation pratique de psychologue dans de nouveaux secteurs, à débouchés plus nombreux (milieux inter et transculturels, psychologie des maladies somatiques, gérontologie, toxicomanie, alcoolisation, pathologies alimentaires, psychoses).

Elle collabore régulièrement avec diverses institutions et lieux de soins qui accueillent régulièrement nos stagiaires (ex. : différentes unités du C.H.S. Sainte Anne ; Maison de Solenn - MDA de l'hôpital Cochin, hôpital d'Eaubonne ; de Bobigny (Avicenne) ; de Pontoise ; de Moisselles, de Saint-Maurice ; Aulnay (Ballanger) ; Centre Minkowska, associations AHUEFA International, AMSK etc.).

[7] Loi N° 85-772 du 25 Juillet 1985, modifiée ou complétée en 1990, 1998, 2005, relative à la profession de psychologue. Arrêté du 19 Mai 2006 portant sur les modalités d'organisation et de validation du stage professionnel. Décret du 7 Mai 2012 relatif au titre de psychothérapeute.

Au terme de leur parcours, les étudiant.e.s possèderont :

- Une solide formation à l'écoute clinique, à l'évaluation et l'intervention psychologique
- des compétences dans la mise en place des partenariats pluridisciplinaires ;
- des compétences dans la prise en compte, la compréhension, et l'analyse des enjeux culturels dans l'approche clinique et institutionnelle des problématiques et souffrances liées aux migrations, précarités, et les situations humanitaires.
- Cette formation permet en outre de poursuivre une formation en M2 R et en doctorat.

Le contenu pédagogique est ajusté à la diversité des terrains cliniques et à ce qui interroge toutes les problématiques vécues en situation inter et transculturelle, à tous les âges de la vie : bébés, enfants, adolescents, adultes, familles.

La pédagogie fait alterner des réflexions approfondies à partir d'apprentissages théoriques (cours, conférences) et des situations expérientielles.

Pour cette raison, même si la présence aux cours magistraux n'est pas obligatoire d'un point de vue réglementaire, les étudiants ne sauraient se passer des échanges qui s'y produisent avec les enseignants ou conférenciers, et entre étudiants.

Organisation des études

Durée : 2 ans
Début des enseignements : mi-septembre

Modalités de contrôle des connaissances :

- Travaux individuels et collectifs - Examens sur table - Rapport de Stage - Mémoire + soutenance
- La présence est obligatoire aux supervisions et aux TD et à certains cours. Elle est requise en général pour tous les cours magistraux.

2. Équipe pédagogique

Directrice du Département de psychologie : Aurélie Maurin

Responsable de la mention : Karl-Léo Schwering

Responsable du Master 1 : Amos Squverer

Responsable du parcours, M1 : Malika Mansouri

Responsables du parcours, M2 : Muriel Bossuroy

L'équipe pédagogique du parcours est constituée de :

- Houria Abdelouahed, Professeure des universités
- Muriel Bossuroy, Maître de conférences
- Gilbert Coyer, Maître de conférences
- Malika Mansouri, Professeure des universités
- Et des enseignants chercheurs d'autres spécialités qui interviennent ponctuellement. Le parcours CIT partage en effet ses fondamentaux avec le parcours CPPL (psychopathologie), mais aborde aussi de nombreuses problématiques approfondies dans les parcours CICT (clinique institutionnelle) et CDEAP (enfants, adolescents, parentalité). Les étudiants sont donc invités à donner beaucoup d'attention à la fois aux enseignements cliniques fondamentaux mutualisés avec le parcours CPPL (psychopathologie et clinique du bilan psychologique), et à profiter de l'abord pluridisciplinaire des enseignements de tronc commun, et des colloques et journées organisés dans tous ces parcours.

Les enseignants responsables des enseignements du tronc commun sont :

- Jean-Yves Chagnon pour l'UE Les fondamentaux de la psychopathologie
- Malika Mansouri pour l'UE Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche
- Houria Abdelouahed pour l'UE Évaluation et traitement 1 et 2
- Aline Cohen de Lara pour l'UE Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif
- Catherine Matha pour l'UE Problématisation de la pratique clinique
- Muriel Bossuroy pour l'UE Pluralité des dispositifs cliniques
- **???** pour l'UE La profession de psychologue

Gestionnaire pédagogique : Kourtoumou NIGNAN

Courriel : master-psycho.lshs@univ-paris13.fr

Téléphone : 01 49 40 31 87

Fax : 01 49 40 37 06

3. Conditions d'accès

Les quatre parcours du Master professionnel proposés par Paris 13 ont tous une originalité qui les distinguent des autres universités. De ce fait, ils sont très demandés, et chaque année plusieurs centaines d'étudiants présentent leur candidature pour chacun d'eux.

Seules deux universités françaises présentent un parcours complet de Master en clinique interculturelle : Toulouse 1, et Paris 13. L'effectif de Paris 13 étant très limité, et les demandes très nombreuses, les candidats à ce parcours doivent constituer leur dossier avec beaucoup d'attention selon les critères suivants.

Conditions d'accès à l'entrée en Master 1 :

Être titulaire d'une licence de psychologie et sur dossier évalué par un jury comprenant les enseignants chercheurs titulaires responsables de ce parcours. Ce dossier doit comprendre.
- Une lettre de motivation argumentée et détaillée pour le parcours interculturel.
- Les relevés de notes en L1, L2, L3.
- La note obtenue pour le travail de recherche en L3 (si ce travail a été fait), et un exemplaire du travail de recherche.
- La note du rapport de stage de L3 en cas de stage obligatoire, et un exemplaire de ce travail, s'il a été rédigé et soutenu au moment du dépôt des candidatures.
- Un projet de recherche ou de travail justifiant une motivation à s'inscrire dans ce parcours. Ce projet doit être dactylographié, rédigé sur une feuille recto verso (deux pages), complété d'une bibliographie d'une page.
- Tout autre élément important à porter à la connaissance du jury de sélection : formation complémentaire qualifiante, expérience à l'étranger, stage facultatif, service civique, compétences culturelles et linguistiques, médiations, traductions, connaissances des cultures. Ces éléments ont une très grande importance pour le jury. Il est recommandé d'attester de plusieurs d'entre eux. Les stages obligatoires durant d'autres formations initiales que la licence de psychologie ne sont pris en compte que secondairement. Les promesses de stage sont un plus, à condition qu'il s'agisse d'un stage agréé par l'équipe pédagogique du parcours.
- Un CV.

Conditions d'accès à l'entrée en Master 2 :

Être titulaire d'un M1 de psychologie et sur dossier évalué par un jury comprenant les enseignants chercheurs titulaires responsables de ce parcours. Ce dossier doit comprendre :
- Une lettre de motivation argumentée et détaillée pour le parcours interculturel.
- Les relevés de notes en M1.
- Le mémoire de M1.
- Le rapport de stage de M1 et l'appréciation de stage détaillée.
- Si le mémoire et le stage de M1 n'ont pas été en rapport avec une problématique interculturelle ou transculturelle, un projet de recherche ou de travail justifiant une motivation à s'inscrire dans ce parcours. Ce projet doit être dactylographié, rédigé sur une feuille recto verso (deux pages), complété d'une bibliographie d'une page.
- Tout autre élément important à porter à la connaissance du jury de sélection : formation complémentaire qualifiante, expérience à l'étranger, stage facultatif, service civique, compétences culturelles et linguistiques, médiations, traductions, connaissances des cultures. Ces éléments ont une très grande importance pour le jury. Il est recommandé d'attester de plusieurs d'entre eux. Les promesses de stage sont aussi un plus, à condition qu'il s'agisse d'un stage agréé par l'équipe pédagogique du parcours.
- Un CV.

Attention : le titre de psychologue suppose d'avoir obtenu une licence de psychologie.

4. Organisation des enseignements

Master 1, semestre 1 :

Unité d'Enseignement	Tronc commun ou Parcours	Crédits européens	Modalités de l'enseignement	Nombre d'heures en présentiel	
				CM	TD
Les fondamentaux de la psychopathologie psychanalytique	Tronc commun	3	CM	24	
Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche	Tronc commun	3	CM	24	
Analyse des données multidimensionnelles	Tronc commun	2	CM / TD	15	9
Psycho clinique interculturelle A	Parcours	3	CM	20	
Anthropologie et psychanalyse A	Parcours	3	CM	20	
Psychologie sociale clinique A	Parcours	1	CM	12	
Méthodologie bilan psychologique	Mutualisé CPPL	3	CM	12	18
Option 1 : Psychopatho adulte A	Mutualisé CPPL	2	CM / TD	12	8
Option 2 : Narcissisme et psychopatho	Mutualisé CPPL	2	CM / TD	12	8
Option 3 : Psychopatho enfant	Mutualisé CPPL	2	CM	18	
Supervision de mémoire	Parcours	5	TD		12
Supervision de stage	Parcours	5	TD		12

Master 1, semestre 2 :

Unité d'Enseignement	Tronc commun ou Parcours	Crédits européens	Modalités de l'enseignement	Nombre d'heures en présentiel	
				CM	TD
Évaluation et traitement 1	Tronc commun	3	CM	24	
Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif	Tronc commun	3	CM	24	
Langues 1	Tronc commun	2	TD		18
Psycho clinique interculturelle B	Parcours	3	CM	20	
Anthropologie et psychanalyse B	Parcours	3	CM	20	
Psychologie sociale clinique B	Parcours	1	CM	12	
Méthodologie bilan psychologique	Mutualisé CPPL	3	CM	12	18
Option 1 : Psychopatho adulte B	Mutualisé CPPL	2	CM / TD	12	8
Option 2 : Problématiques des imites	Mutualisé CPPL	2	CM / TD	12	8
Option 3 : Psychopatho adolescent	Mutualisé CPPL	2	CM	18	
Supervision de mémoire	Parcours	5	TD		12
Supervision de stage	Parcours	5	TD		12

Master 2, semestre 3 :

Unité d'Enseignement	Tronc commun ou Parcours	Crédits européens	Modalités de l'enseignement	Nombre d'heures en présentiel	
				CM	TD
Évaluation et traitement 2	Tronc commun	3	CM	24	
Problématisation de la pratique clinique	Tronc commun	3	CM	24	
Langues 2	Tronc commun	2	TD		18
Familles cultures sociétés A	Parcours		CM	12	
Cliniques interculturelles A	Parcours		CM	16	
Psychanalyse et anthropologie A	Mutualisé CPPL		CM	18	
Conférences de professionnels A	Parcours		CM	16	
Témoignage et trauma	Parcours		CM	12	
Méthodologie bilan psychologique	Mutualisé CPPL		CM / TD	12	18
Supervision de mémoire	Parcours	5	TD		12
Supervision de stage	Parcours	5	TD		12

Master 2, semestre 4 :

Unité d'Enseignement	Tronc commun ou Parcours	Crédits européens	Modalités de l'enseignement	Nombre d'heures en présentiel	
				CM	TD
Pluralité des dispositifs	Tronc commun	3	CM	24	
La profession de psychologue	Tronc commun	3	CM	24	
Langues 3	Tronc commun	2	TD		18
Familles cultures sociétés B	Parcours		CM	14	
Cliniques interculturelles B	Parcours		CM	12	
Psychanalyse et anthropologie B	Mutualisé CPPL		CM	1	
Conférences de professionnels B	Parcours		CM	16	
Psyché et culture	Parcours		CM	12	
Méthodologie bilan psychologique	Mutualisé CPPL		CM / TD	10	20
Supervision de mémoire	Parcours	5	TD		12
Supervision de stage	Parcours	5	TD		12

5. Enseignements du Tronc commun

Master 1, semestre 1 :

- **Les fondamentaux de la psychopathologie psychanalytique** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement présente les concepts et modèles de la psychopathologie clinique psychanalytique.

Connaissances : parcourir les champs de la psychopathologie psychanalytique, mettre en exergue la nature conflictuelle du fonctionnement psychique en rapport avec la problématique du normal et du pathologique.

Compétences visées : savoir repérer la diversité des processus psychopathologiques.

- **Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement présente les fondements épistémologiques et méthodologiques de la recherche clinique, en psycho(patho)logie clinique et en psychanalyse.

Connaissances : questions épistémologiques soulevées par la spécificité de la recherche clinique en psychologie et psychopathologie (modélisations théoriques, critères de scientificité, outils méthodologiques, questions éthiques, effets de transfert).

Compétences visées : acquérir les outils théoriques et méthodologiques pour définir un objet et construire un projet de recherche.

- **Analyse des données multidimensionnelles** : 2 ECTS – 15h CM et 9h TD

Connaissances : maîtriser les bases théoriques de la classification ascendante hiérarchique (CAH) (décomposition inter-intra de la variance associée à une partition, indice d'agrégation) et de l'analyse en composantes principales (ACP) (corrélations, valeurs propres, coordonnées principales, contributions).

Compétences visées : savoir exécuter quelques calculs de base liés à la CAH et à l'ACP. Savoir interpréter les résultats d'une CAH et ceux d'une ACP.

Master 1, semestre 2 :

- **Évaluation et traitement 1** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement a pour objectif de former l'étudiant à l'évaluation du fonctionnement psychique individuel et/ou groupal et à la mise en place des traitements et/ou des interventions appropriées.

Connaissances : enjeux théoriques, cliniques et éthiques soulevés par les notions d'évaluation et de traitement.

Compétences visées : acquérir les éléments d'appréciation des fonctionnements psychiques et des modalités du cadre thérapeutique.

- **Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement vise à mettre en perspective les théorisations situées dans le paradigme psychanalytique permettant de penser les rapports entre le sujet de l'inconscient et les différents ensembles humains.

Connaissances : les différentes théories psychanalytiques et anthropologiques des rapports entre individuel et collectif, de l'intersubjectivité, des ensembles inter et trans subjectifs, des cultures et du social.

Compétences visées : Être capable d'évaluer des problématiques collectives, institutionnelles et familiales et d'apporter des propositions d'interventions.

- **Langue vivante 1** : 2 ECTS – 18h TD

Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants, de psychologie, en anglais, et à les initier à la langue de spécialité. Complément de cours sur l'ENT chaque semaine.

Connaissances : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de l'interaction orale, et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, initiation à la phonologie.

Compétences visées : Être capable de comprendre des extraits de textes psychologiques dans plusieurs spécialités et des documents audioviduels non sous-titrés, en faisant l'acquisition du lexique de la psychologie. Être capable de participer à un débat sur une question de psychologie. Être capable de mener une argumentation à l'écrit sur un sujet en rapport avec la psychologie.

Master 2, semestre 3 :

- **Évaluation et traitement 2** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement s'inscrit dans la continuité de l'UE de master 1 Évaluation et traitement 1. Il a pour objectif de consolider et d'approfondir les connaissances et les compétences de l'étudiant.e dans l'évaluation psychologique et la mise en place des traitements**.**

Connaissances ***:*** approfondir les connaissances des différentes orientations thérapeutiques et leurs enjeux articulés aux problématiques cliniques**.**

Compétences visées ***:*** savoir analyser les résultats et repérer les éléments cliniques dans une visée diagnostic et d'évaluation. Savoir repérer et analyser les enjeux éthiques. Savoir rédiger et transmettre un compte rendu de bilan**.**

- **Problématisation de la pratique clinique** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement vise à accompagner l'étudiant.e dans sa réflexion clinique et l'élaboration de son positionnement de futur psychologue.

Connaissances : il s'agit de réfléchir à la pratique clinique et aux enjeux transférentiels et contre transférentiels dans différentes situations cliniques individuelles, groupales et institutionnelles.

Compétences visées : être en mesure de construire son positionnement professionnel de psychologue au regard de la diversité des pratiques cliniques.

- **Langues 2** : 2 ECTS – 18h TD

Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à faire découvrir l'anglais de la psychologie.

Connaissances : Variable en fonction des options : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de la production orale (option), et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, initiation à la phonologie.

Compétences visées : Variable en fonction des options : Être capable d'écouter des documents audio-visuels non sous-titrés en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Être capable d'appliquer différentes techniques de compréhension écrite pour lire des articles en rapport avec la psychologie en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Être capable d'écrire divers types de textes (lettre, opinion). Être capable de synthétiser un dossier à l'oral ou à l'écrit. Être capable d'interagir en anglais dans un contexte professionnel, en menant un entretien à l'oral.

Master 2, semestre 4 :

- **Pluralité des dispositifs** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement a pour objectif la connaissance des modèles théoriques et des modalités de mise en place des différents dispositifs en fonction du lieu, des visées thérapeutiques et des personnes concernées.

Connaissances : théories et champs d'application clinique des différents dispositifs d'interventions et/ou de soins dans le domaine de pratique des psychologues.

Compétences visées : Savoir mettre en place des dispositifs d'interventions et/ou de soins individuels ou groupaux adaptés aux problématiques, aux pathologies, et aux âges des sujets.

- **La profession de psychologue** : 3 ECTS – 24h CM

L'objectif est de réfléchir à la complexité de la profession du psychologue qui engage le respect de la personne, de la vie privée, de la liberté, la problématique de la demande et celle du consentement libre est éclairé.

Connaissances : la psychologie clinique et le psychologue clinicien : textes officiels concernant les pratiques, le statut, le titre ; lieux d'exercice, associations professionnelles et syndicats ; déontologie, éthique.

Compétences visées : Déterminer le cadre et les objectifs des interventions cliniques en tenant compte des réglementations officielles, des enjeux déontologiques et du contexte institutionnel.

- **Langues 3** : 2 ECTS – 18h TD

Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à faire découvrir l'anglais de la psychologie.

Connaissances : Variable en fonction des options : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de la production orale (option), et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, méthodologie de la rédaction d'abstracts, initiation à la phonologie, initiation à la traduction (thème et version), initiation au style scientifique.

Compétences visées : Variable en fonction des options : Être capable de comprendre dans le détail des articles scientifiques de plusieurs spécialités, en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Être capable de contourner les pièges de la traduction humaine ou automatique et de faire une recherche de termes spécialisés. Être capable d'écrire divers types de textes (résumé de lecture, évaluation critique) en réinvestissant/cherchant du lexique spécialisé. Être capable de faire la présentation d'un article scientifique long à l'oral. Être capable d'écrire et traduire un abstract en utilisant un style scientifique, ou de résumer son mémoire à l'oral.

6. Enseignements de parcours

Master 1, semestre 1 :

BLOC MÉTHODOLOGIQUE

- **Psychologie clinique interculturelle A (G. Coyer et Fatima Le Griguer) :** 3 ECTS – 20h CM

Objectifs : Mécanismes dissociatifs dans la psychose, les constructions acculturatives, les stratégies identitaires et le traumatisme,
Connaissances : 10h CM par Gilbert Coyer sur les processus acculturatifs, et les stratégies identitaires (Camilleri), 10h CM par Madame Fatima Le Griguer Atig sur les traumatismes.
Compétences visées : Ajuster ses compétences cliniques aux situations liées à la précarité sociale ou psychologique dans les constructions ou problématiques identitaires.
Pré-requis : États dissociatifs chez l'adulte (revoir la sémiologie des psychoses) : conjonctions ou confusions avec les dissociations systémiques liées aux pathologies de la précarité dans la migration.
Bibliographie:

- Roussillon et *al.* (2007). Manuel de psychologie et de psychopathologie clinique, Paris, Masson.
- Sayad, A. (1999). *La double absence: des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré,* Paris, Seuil.
- Camilleri, C. et *al.* (1988). *Stratégies identitaires,* Paris, PUF.

- **Méthodologie du bilan psychologique (resp. M. Chocron) :** 3 ECTS – 12h CM et 18h TD.

Se référer à la brochure du parcours CPPL.

BLOC THÉORIQUE

- **Anthropologie et psychanalyse A (resp. Mme Bossuroy) :** 3 ECTS – 20h CM

Objectifs : Cet enseignement vise à appréhender les fondements de la clinique transculturelle. L'histoire des disciplines croisant l'anthropologie et la psychanalyse est abordée: l'anthropologie culturelle (Mead, Malinowski…), l'anthropologie psychanalytique (Freud, Roheim…), et la psychiatrie culturelle (Kraeplin…). Puis l'oeuvre de G.Devereux et ses apports complémentaristes permettant de sortir d'un débat simplifiant entre culturalisme et universalisme. Différents courants plus contemporains sont ensuite exposés, avec chacun leurs spécificités. Dans une deuxième partie, le cours aborde et discute des concepts essentiels: culture (s), représentation culturelle, étiologies culturelles, décentrage, contre-transfert culturel, acculturation, migrations, métissages, affiliations culturelles, transmission… pour terminer par un survol des problématiques psychiques que peuvent engendrer l'expérience migratoire, pour les premières générations comme pour leurs enfants.

Connaissances : Historique de la discipline, concepts centraux, bases théoriques*Compétences visées :* Maîtriser des notions empruntées à l'anthropologie et à la psychanalyse, s'interroger et prendre du recul vis à vis des concepts utilisés et entamer une réflexion sur les mouvements psychiques à l'oeuvre lors de changements brutaux de contexte culturel et de langue.

- **Psychologie sociale clinique A. (resp. M. Mansouri) :** 1 ECTS – 12h CM

Objectifs : A l'invite de la méthode complémentariste, cette UE propose de faire dialoguer sociologie et psychologie afin d'appréhender plus finement les réalités complexes croisant l'individuel et le collectif en situation inter et transculturelle : rapport à l'école, révoltes adolescentes, stéréotypes, préjugés et discriminations, etc.

Connaissances : Les modèles théoriques et méthodologiques de la compréhension des processus psychiques mobilisés par des problématiques impliquant le collectif.

Compétences visées : Introduction à 'une clinique au "singulier pluriel" (Kaës)

- **Enseignement optionnel :** 2 ECTS

1 enseignement au choix parmi les trois suivants *(pour ces trois enseignements, se référer à la brochure CPPL)* :

- **Psychopathologie adulte A, psychoses (M. Chocron) :** 12h CM et 8h TD.
- **Narcissisme et psychopathologie (K-L. Schwering) :** 12h CM et 8h TD.
- **Psychopathologie de l'enfant (C. Arbisio) :** 18h CM.

Master 1, semestre 2 :

BLOC MÉTHODOLOGIQUE

- **Psychologie clinique interculturelle B (Resp. M. Mansouri):** 3 ECTS – 20h CM

Objectifs : Après quelques rappels, bases et fondamentaux sur le processus et le cadre (setting) de la rencontre clinique (entretien), nous développerons les fondements de la clinique transculturelle (Devereux). Les mouvements transféro-contretransférentiels face à la culture de l'autre dits "contre-transfert culturel", la question centrale du « décentrage », le travail avec les langues et les consultations groupales seront appréhendés. Initiation des étudiants à la participation clinique à des dispositifs spécifiques (groupes, ateliers « langues », entretiens avec des interprètes/médiateurs etc…), sous forme de discussions cliniques et de jeux de rôles.

Connaissances : Spécificités de la rencontre clinique en général et en situation transculturelle.

Compétences visées : Posséder des outils pour mieux s'engager dans la rencontre clinique et utiliser la diversité des cultures comme un potentiel levier thérapeutique.

- **Méthodologie du bilan psychologique (resp. M. Chocron) :** 3 ECTS – 12h CM et 18h TD.

Se référer à la brochure du parcours CPPL.

BLOC THÉORIQUE

- **Anthropologie et psychanalyse B (Resp. H Abdelouahed) :** 3 ECTS – 20h CM

Objectifs : Quels rapports entretiennent-elles et quel est l'objet de chaque discipline ? L'une et l'autre se sont penchées sur « le primitif ». Après une présentation des courants de l'anthropologie en lien avec cette notion, nous verrons de quelle manière le primitif, en psychanalyse, convoque la métaphore archéologique et l'héritage d'un passé en lien avec le pulsionnel et le refoulement. Le primitif cesse d'être le sauvage lointain pour entrer en résonance avec la primitivité de chacun.

Connaissances : Appréhender la culture comme un levier thérapeutique essentiel, en situation transculturelle.

Compétences visées : Ajuster ses compétences cliniques aux situations transculturelles contemporaines.

- **Psychologie sociale clinique B. (E. Papathanassiou) :** 1 ECTS – 12h CM

Ce cours présente, au plan théorique, les principaux modèles de l'approche psychanalytique des groupes (équipes, familles, groupes thérapeutiques, etc.).

Connaissances : Après avoir rappelé l'œuvre des fondateurs de la psychopathologie sociale (Vexliard, Le Guillant, et Collomb), ce cours en examinera les développements contemporains. Centration sur les liens et les déliaisons.

Compétences visées : L'objet de la psychopathologie sociale, dans son projet originaire se définit comme la recherche des articulations entre le cadre social et la psychopathologie.

- **Enseignement optionnel :** 2 ECTS

1 enseignement au choix parmi les trois suivants *(pour ces trois enseignements, se référer à la brochure CPPL)* :

- **Psychopathologie adulte B :** 12h CM et 8h TD.
- **Problématique des limites :** 12h CM et 8h TD.
- **Psychopathologie de l'adolescent :** 18h CM.

Master 2, semestre 3 :

BLOC MÉTHODOLOGIQUE

- **Cliniques interculturelles A (Resp. G. Coyer)** : 2 ECTS – 16h CM)

Objectifs : Soutien à la parentalité, accompagnement des TED, dysharmonies d'évolution, mutismes, carences affectives et problématiques adolescentes en situation d'acculturation antagoniste.

Connaissances : anthropologie de la parenté et de la petite enfance, psychopathologie de l'enfant. ,

Compétences visées : Prendre en compte les facteurs culturels en psychopathologie clinique de l'enfant et de l'adolescent.

Pré-requis : États limites de l'enfance (Misès), conjonctions ou confusions avec les dissociations systémiques liées aux pathologies de la précarité dans la migration.

Bibliographie:

- Haag, G. et *al.* (1995). *Grille de repérage clinique des étapes évolutives de l'autisme infantile traité*, La psychiatrie de l'enfant, 38, 2, 495-527.
- Misès, R. (1990). *Les pathologies limites de l'enfance,* Paris, PUF.
- Jeammet, P. (1997). La violence à l'adolescence: défense identitaire et processus de figuration, *Adolescence,* 30, 2, 1-26.
- Coyer, G., Sy, A., Fadiga, F. (2019). Soutien à la parentalité, protection infantile et accueil de la petite enfance en milieu ouest-africain, *Journal des africanistes,* 89, 2, 148-163.

- **Méthodologie du bilan psychologique (resp. M. Chocron, TD Muriel Bossuroy) :** 3 ECTS – 12h CM et 18h TD.

Se référer à la brochure du parcours CPPL.

BLOC THÉORIQUE

- **Conférences/pratiques professionnelles**

(resp H. Abdelouahed & G. Coyer) : 1 ECTS – 16h CM

Conférences de professionnels.

- **Témoignage et trauma (H. Abdelouahed) :** 2 ECTS – 12h CM

Objectifs Langage et parole dans les expériences traumatiques.

Connaissances : La question du langage et de la parole dans les témoignages d'expériences traumatiques mettant en cause le sentiment d'appartenance à l'espèce humaine. Travail de la culture : perspectives historiques, anthropologiques et psychanalytiques.

Compétences visées : Approfondissement des enjeux psychopathologiques de l'approche psychanalytique de la culture, sous l'angle des formes contemporaines d'articulations créativité/destructivité.

- **Psychanalyse et anthropologie (resp. H. Abdelouahed)** : 2 ECTS – 18h CM

(UE mutualisée avec CPPL)

Connaissances : L'identité en question : Avec l'arrivée massive des réfugiés, le terme d'identité a submergé les sciences humaines et les sphères politique et sociétale. Mais qu'est-ce que l'identité du point de vue philosophique et anthropologiques ? Et qu'en est-il de l'identité en psychanalyse ?

- **Familles, cultures et sociétés A (M. Mansouri)** : 2 ECTS – 12h CM

Objectifs : Cet enseignement vise à appréhender la nécessité clinique d'un questionnement sur le collectif (culture, socius), protéiforme et englobant, pour mieux appréhender les problématiques familiales en situation transculturelle. La question d'une définition de la « famille » implique, ainsi, d'identifier sa structure (nucléaire, élargie, matrifocale, patrifocale, etc.), ses règles, ses mythes, etc. Cela permet de favoriser la compréhension des passages et processus de transmission, les alliances inconscientes constitutives des liens entre chaque membre, mais aussi entre les générations. Le tissage des liens, construits dans le long temps de la lignée, implique également les défunts, les ancêtres, les divinités, etc. (Godelier).

Connaissances : Utiliser le complémentarisme (Devereux), favorisant le dialogue entre différentes disciplines, pour s'ouvrir à une clinique de la complexité des enjeux familiaux.

Compétences visées : Une clinique des familles en situation transculturelle.

Master 2, semestre 4 :

BLOC METHODOLOGIQUE

- **Cliniques interculturelle B (M. Bossuroy)** : 2 ECTS – 16h CM

Objectifs : Etudes des transmissions transgénérationnelles après une migration, des questions de plurilinguisme au sein des familles, du travail avec les étiologies traditionnelles, du décentrage et du complémentarisme, ainsi que des différents dispositifs en clinique transculturelle .

Connaissances : entretien avec traducteur/médiateur, groupe thérapeutique, clinique en situation d'expatriation, analyse des mouvements transféro-contretransférentiels complexes.

Compétences visées : Développer des compétences transculturelles et les reporter dans les situations cliniques.

- **Méthodologie du bilan psychologique (resp Michael Chocron, TD Muriel Bossuroy) :** 3 ECTS – 10h CM et 20h TD.

Se référer à la brochure du parcours CPPL.

BLOC THÉORIQUE

- **Familles, cultures et sociétés B (Resp. M. Mansouri)** : 2 ECTS – 16h CM

Objectifs : Cet enseignement vise à appréhender la nécessité clinique d'un questionnement sur le collectif (culture, socius), protéiforme et englobant, pour mieux appréhender les problématiques familiales en situation transculturelle. La question d'une définition de la « famille » implique, ainsi, d'identifier sa structure (nucléaire, élargie, matrifocale, patrifocale, etc.), ses règles, ses mythes, etc. Cela permet de favoriser la compréhension des passages et processus de transmission, les alliances inconscientes constitutives des liens entre chaque membre, mais aussi entre les générations. Le tissage des liens, construits dans le long temps de la lignée, implique également les défunts, les ancêtres, les divinités, etc. (Godelier).
Connaissances : Utiliser le complémentarisme (Devereux), favorisant le dialogue entre différentes disciplines, pour s'ouvrir à une clinique de la complexité des enjeux familiaux.
Compétences visées : Une clinique des familles en situation transculturelle.

- **Conférences/pratiques professionnelles B**
(resp M. Mansouri & M. Bossuroy) : 1 ECTS – 16h CM
Professionnels invités

Psyché et culture (K. Nazir) : 2 ECTS – 12h CM

Clinique, groupalité, institutions, culture(s).

Connaissances : Centration sur l'étude des pathologies de l'acte prises dans les mutations sociales et culturelles contemporaines

Compétences visées : Cours sur les modalités d'intériorisation du cadre culturel et les transformations de la constitution du sujet dans l'hypermodernité.

- **Psychanalyse et anthropologie B (UE mutualisée avec CPPL) (G. Coyer)** : 2 ECTS – 18h CM

Objectifs : Analyse critique des rapports entre l'anthropologie et la psychanalyse depuis Totem et Tabou jusqu'à aujourd'hui. Éclairages anthropologiques contemporains sur les questions soulevées par la psychanalyse. Éclairages cliniques ouverts par l'anthropologie.

Bibliographie:

Freud, S. (1913). *Totem et Tabou.*

Freud, S. (1921). *Psychologie des masses et analyse du moi.*

Freud, S. (1927). *L'avenir d'une illusion.*

Freud, S. (1930). *Le malaise dans la culture.*

Hubert, H., Mauss, M. (1899). *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice.*

Weber, M. (1920). *Sociologie de la religion.*

Levi-Strauss, C. (1948). *Les structures élémentaires de la parenté.*

Coyer, G. (2020). L'usage clinique de la notion de culture, *Psychologie clinique et projective,* 27, 1, 13-33.

Coyer, G. (2019). Identité et cultures à l'adolescence, dans C. Azoulay & JY. Chagnon (dir.), *Le bilan psychologique face aux diversités culturelles,* 95-120, Paris, In Press.

7. Stage et mémoire

Master 1, semestre 1 :

- **Analyse des pratiques professionnelles (supervision du stage) :** 5 ECTS – 12h TD

Objectifs : Soutien de l'immersion de l'étudiant sur son lieu de stage. Compréhension du cadre et de l'institution. Analyse de l'ajustement de l'étudiant à son lieu de stage et aux personnes rencontrées sur celui-ci. Une semaine sur deux en groupe de 12 à 16 étudiants.

Connaissances : La supervision des stages est destinée à rendre compte de l'expérience clinique vécue sur le lieu de stage.

Compétences visées : La supervision de stage permet de questionner le travail de l'étudiant et d'analyser son insertion dans les équipes de suivis, d'évaluations, et de soins.

- **Supervision de mémoire** : 5 ECTS – 12h TD

Objectifs : En groupe de 12 à 16 étudiants, une semaine sur deux, en alternance avec les supervisions de stage.

Connaissances : L'élaboration de mémoire s'appuie sur la spécificité de l'expérience clinique du stage et approfondit une thématique relative aux pathologies transculturelles et sociales.

Compétences visées : La supervision de stage permet de questionner le travail de l'étudiant et d'analyser son insertion dans les équipes de suivis, d'évaluations, et de soins.

Master 1, semestre 2 :

- **Analyse des pratiques professionnelles (supervision du stage) :** 5 ECTS – 12h TD

Objectifs : Soutien de l'immersion de l'étudiant sur son lieu de stage. Compréhension du cadre et de l'institution. Analyse de l'ajustement de l'étudiant à son lieu de stage et aux personnes rencontrées sur celui-ci. Une semaine sur deux en groupe de 12 à 16 étudiants.

Connaissances : La supervision des stages est destinée à rendre compte de l'expérience clinique vécue sur le lieu de stage.

Compétences visées : La supervision de stage permet de questionner le travail de l'étudiant et d'analyser son insertion dans les équipes de suivis, d'évaluations, et de soins.

- **Supervision de mémoire** : 5 ECTS – 12h TD

Objectifs : En groupe de 12 à 16 étudiants, une semaine sur deux, en alternance avec les supervisions de stage.

Connaissances : L'élaboration de mémoire s'appuie sur la spécificité de l'expérience clinique du stage et approfondit une thématique relative aux pathologies transculturelles et sociales.

Compétences visées : La supervision de stage permet de questionner le travail de l'étudiant et d'analyser son insertion dans les équipes de suivis, d'évaluations, et de soins.

Master 2, semestre 3 :

- **Analyse des pratiques professionnelles (supervision du stage) :** 5 ECTS – 12h TD

Objectifs : Soutien de l'immersion de l'étudiant sur son lieu de stage. Compréhension du cadre et de l'institution. Analyse de l'ajustement de l'étudiant à son lieu de stage et aux personnes rencontrées sur celui-ci. Une semaine sur deux en groupe de 12 à 16 étudiants.

Connaissances : La supervision des stages est destinée à rendre compte de l'expérience clinique vécue sur le lieu de stage.

Compétences visées : La supervision de stage permet de questionner le travail de l'étudiant et d'analyser son insertion dans les équipes de suivis, d'évaluations, et de soins.

- **Supervision de mémoire** : 5 ECTS – 12h TD

Objectifs : En groupe de 12 à 16 étudiants, une semaine sur deux, en alternance avec les supervisions de stage.

Connaissances : L'élaboration de mémoire s'appuie sur la spécificité de l'expérience clinique du stage et approfondit une thématique relative aux pathologies transculturelles et sociales.

Compétences visées : La supervision de stage permet de questionner le travail de l'étudiant et d'analyser son insertion dans les équipes de suivis, d'évaluations, et de soins.

Master 2, semestre 4 :

- **Analyse des pratiques professionnelles (supervision du stage) :** 5 ECTS – 12h TD

Objectifs : Soutien de l'immersion de l'étudiant sur son lieu de stage. Compréhension du cadre et de l'institution. Analyse de l'ajustement de l'étudiant à son lieu de stage et aux personnes rencontrées sur celui-ci. Une semaine sur deux en groupe de 12 à 16 étudiants.

Connaissances : La supervision des stages est destinée à rendre compte de l'expérience clinique vécue sur le lieu de stage.

Compétences visées : La supervision de stage permet de questionner le travail de l'étudiant et d'analyser son insertion dans les équipes de suivis, d'évaluations, et de soins.

- **Supervision de mémoire** : 5 ECTS – 12h TD

Objectifs : En groupe de 12 à 16 étudiants, une semaine sur deux, en alternance avec les supervisions de stage.

Connaissances : L'élaboration de mémoire s'appuie sur la spécificité de l'expérience clinique du stage et approfondit une thématique relative aux pathologies transculturelles et sociales.

Compétences visées : La supervision de stage permet de questionner le travail de l'étudiant et d'analyser son insertion dans les équipes de suivis, d'évaluations, et de soins.

VALIDATION : se référer aux MCCC, au règlement des études et au calendrier annoncé par le département

8-Information sur le plagiat

À lire par tout(e) étudiant(e) qui s'inscrit dans une formation LLSHS

Qu'entend-on par « plagiat » ?

Un travail personnel suppose la recherche d'information et implique souvent le recours à des sources secondaires. Sauf lorsqu'il s'agit de la constitution d'un corpus, on doit mettre à profit ce travail de recherche pour formuler une réflexion originale. Le **plagiat** consiste à s'attribuer le travail d'autrui, à présenter comme sien ce qui a été écrit par une autre personne (texte ou fragment). Cela se produit toutes les fois que l'on incorpore à son propre texte des passages sans indiquer explicitement la citation par des guillemets et des références précises (auteur et/ou titre d'un ouvrage, édition, numéros de page).

Cela s'applique tout particulièrement aux recherches sur **l'internet**. La curiosité intellectuelle et l'initiative sont des qualités louables. Mais, malgré la facilité apparente avec laquelle on peut télécharger des développements tout faits, la même rigueur s'impose. Tout comme les ouvrages imprimés, les sources électroniques doivent être évaluées (qui les écrit, dans quelle perspective ? Quelle garantie de valeur scientifique présentent-elles ?). Elles doivent être identifiées comme emprunts (citations) et explicitement référencées.

Le plagiat est non seulement une pratique qui **n'apporte rien** sur le plan de l'exercice intellectuel et universitaire, c'est aussi une **fraude**, donc une pratique qui sera sévèrement sanctionnée.

Même si la malhonnêteté semble moins flagrante, il n'est pas non plus permis de se contenter de coller bout à bout des passages littéralement recopiés, même avec des guillemets. Bien qu'on admette alors qu'on n'est pas l'auteur du texte, on n'a pas pour autant satisfait aux exigences d'écriture personnelle que supposent les types d'exercice proposés.

Quelles sont les sanctions encourues ?

Le plagiat est facile à détecter. L'université est dotée d'un logiciel antiplagiat permettant de les détecter dans les copies ou mémoires.

L'étudiant/e plagiaire s'expose :

1. à être sanctionné/e au niveau de **la note** pour l'exercice et
2. à **être déféré/e devant le conseil de discipline** qui statue sur les sanctions à appliquer.

Les enseignants se réservent la possibilité de demander à chaque étudiant et pour chaque travail personnel, une attestation, visant à attester sur l'honneur que le travail est personnel.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

8. Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

NOR : *MENS0601487A*

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le I de l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social ;

Vu le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, complété notamment par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005,

Arrête :

Art. 1er. – Le stage prévu à l'article 1er du décret du 22 mars 1990 susvisé vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue.

Le stage est placé sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs de la formation conduisant au diplôme de master, mention psychologue, à laquelle est inscrit l'étudiant.

Le stage est proposé soit par l'étudiant, soit par l'équipe enseignante du master. Il est agréé par le responsable de la mention psychologie du master. Cet agrément porte sur les objectifs du stage et ses modalités d'encadrement, notamment le choix du psychologue praticien-référent mentionné à l'alinéa précédent et auprès duquel l'étudiant effectue son stage.

Art. 2. – Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master.

Art. 3. – Au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage mentionnés à l'article 1er et un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master.

La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation établie selon le formulaire joint en annexe au présent arrêté.

Art. 4. – L'arrêté du 26 décembre 1990 fixant les modalités du stage que doivent effectuer les étudiants de diplôme d'études approfondies en psychologie pour pouvoir faire usage professionnel du titre de psychologue est abrogé.

Art. 5. – Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mai 2006.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'enseignement supérieur,

J.-M. MONTEIL

Attestation de validation du stage

professionnel
permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

Master Mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique

Parcours :

Le stage, d'une durée de ..... heures, accompli par ....., lors de son année de Master ....., est validé par les responsables du stage :

- Le psychologue praticien référent habilité :

……

- Le maître de stage enseignant-chercheur :

……

- L'enseignant-chercheur en psychologie (art. 3, arrêté du 19 mai 2006 :

……

Fait à Villetaneuse, le ……..

le psychologue praticien référent **le maître de stage EC** **l'enseignant-chercheur**

UFR LLSHS - Université Paris XIII (dénommée Université Sorbonne Paris Nord)
99 Avenue J.B Clément - 93430 Villetaneuse

LOI CONTRE LE CYBER-HARCÈLEMENT :

Modifié par LOI n°2022-299 du 2 mars 2022 - art. 13

Article 222-33-2-2

Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

L'infraction est également constituée :

a) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

b) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :

1° Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;

2° Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur ;

3° Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

4° Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;

5° Lorsqu'un mineur était présent et y a assisté.

Les faits mentionnés du premier au quatrième alinéas sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 5°.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165282/2022-03-09